GESTION D'UN CREMATORIUM

Les pièces indiquées de 1 à 7 complétées par :

- l'attestation de conformité du crématorium aux prescriptions réglementaires,
- copie de l'arrêté préfectoral de création,
- certificat de propriété ou la copie de location,
- copie du contrat de délégation avec la commune (**le cas échéant**).

Les formulaires

Quels formulaires utiliser ?

- Formulaires spécifiques de la préfecture d'Eure-et-Loir

Où les trouver ?

- Sur Internet :www.eure-et-loir.pref.gouv.fr
- Dans le hall de la préfecture

Où adresser son dossier ?

Par courrier, à l'adresse suivante :

Préfecture
Bureau des Elections et de la Réglementation
Place de la République
CS 80537
28019 CHARTRES CEDEX
Hall accessible tous les jours de 9h à 12h et de 13h à 16h30
(16h le vendredi)
TOUS LES RENSEIGNEMENTS SUR :
www.eure-et-loir.gouv.fr

Téléphone 02.37.27.72.00
Télécopie 02.37.27.70.57

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET D'EURE-ET-LOIR

HABILITATIONS FUNERAIRES

- service extérieur des pompes funèbres
- gestion d'une chambre funéraire
- transport de corps avant mise en bière
- soins de conservation
- gestion d'un crématorium

Mis à jour le 23 octobre 2012

PRESTATIONS DU SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES

Pièces à fournir :

❶**DECLARATION** indiquant la dénomination de la régie, de l'entreprise, de l'association ou de l'établissement, sa forme juridique, son activité, son siège ainsi que l'état-civil, le domicile et la qualité de représentant légal ou du responsable de l'établissement.

❷ **UN EXTRAIT** du registre de commerce ou du répertoire des métiers pour les entreprises ou les établissements. Le cas échéant, pour les associations, la mention « activités de pompes funèbres » devra être indiquée.

❸ **LES JUSTIFICATIFS** que la régie, l'entreprise,l'association ou l'établissement **est à jour** au regard des impositions de toute nature et des cotisations sociales.

❹ **LES ATTESTATIONS justifiant** que le dirigeant et les agents satisfont aux conditions minimales de capacité professionnelles.

- permis de conduire pour les chauffeurs.
- certificat d'aptitude physique de la médecine du travail pour les dirigeants et les agents.

❺ **L'ETAT à JOUR du personnel** employé par la régie, l'entreprise, l'association ou l'établissement (**copie du registre du personnel**).

❻ **L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE** antérieure à la demande d'habilitation doit être prouvée par tout moyen (**factures**).

❼ **COPIE DE LA PIECE D'IDENTITE du responsable** de la société ou de l'établissement.

UTILISATION ET GESTION D'UNE CHAMBRE FUNERAIRE

Les pièces indiquées de 1 à 7 complétées par :

- l'attestation de la conformité de la chambre funéraire aux prescriptions réglementaires, de moins de 6 mois, délivrée par un organisme agréé,

- copie de l'arrêté préfectoral de création,

- certificat de propriété ou la copie du contrat de location, ou le cas échéant, la copie du contrat de délégation avec la commune.

TRANSPORT DE CORPS AVA NT MISE EN BIERE

Les pièces indiquées de 1 à 7 complétées par :

- l'attestation de la conformité des véhicules aux prescriptions réglementaires, de moins de 6 mois, délivrée par un organisme agréé,

- copie du certificat d'immatriculation avec les mentions « **VASP** » et « **FG FUNER** »,

- le certificat de propriété ou du contrat de location.

SOINS DE CONSERVATION

Les pièces indiquées de 1 à 7 complétées par :

- diplôme de thanatopracteur effectuant les soins ou l'habilitation délivrée à la société qui effectue les soins.